



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr



A.D.E.C.A.S.O.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2013
A.D.E.C.A.S.O.
5 ter rue Clément Ader - ZAC de Mercière 2
BP 80041 - 60321 Compiègne Cedex
Ce rapport contient 17 pages
Référence : GR/SL/LD



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A.D.E.C.A.S.O.

Siège social : 5 ter rue Clément Ader - ZAC de Mercière 2
BP 80041 - 60321 Compiègne Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ADECASO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées dans votre association. Nos contrôles ont porté principalement sur la correcte application du principe de séparation des exercices notamment concernant les subventions, ainsi que sur la correcte évaluation des charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 25 mars 2014

KPMG Audit Paris et Centre



Géraldine Roosen
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	40 936	40 936		41
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	84 376	78 932	5 444	13 644
Autres immobilisations corporelles	86 331	67 878	18 454	28 266
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 867		2 867	2 867
ACTIF IMMOBILISE	214 510	187 745	26 764	44 818
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	136 148		136 148	175 223
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	627 071		627 071	532 901
Charges constatées d'avance	32 695		32 695	42 832
ACTIF CIRCULANT	795 915		795 915	750 956
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 010 425	187 745	822 679	795 774

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	365 790	48 907
Report à nouveau	197 388	459 271
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 986	55 000
Subventions d'investissement	9 011	18 051
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	599 175	581 229
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	26 549	26 549
Fonds dédiés sur autres ressources	35 036	57 286
FONDS DEDIES	61 585	83 835
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 341	39 264
Dettes fiscales et sociales	90 580	91 445
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	161 920	130 709
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	822 679	795 774

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 187 991	100,00	1 166 040	100,00	21 951	1,88
Reprises et Transferts de charge	122 771	10,33	108 418	9,30	14 352	13,24
Cotisations						
Autres produits	11 842	1,00	17 557	1,51	-5 715	-32,55
Produits d'exploitation	1 322 604	111,33	1 292 016	110,80	30 588	2,37
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	845 851	71,20	797 287	68,38	48 565	6,09
Impôts et taxes	29 920	2,52	31 806	2,73	-1 887	-5,93
Salaires et Traitements	315 892	26,59	302 155	25,91	13 736	4,55
Charges sociales	119 329	10,04	121 580	10,43	-2 251	-1,85
Amortissements et provisions	19 381	1,63	24 572	2,11	-5 191	-21,13
Autres charges						
Charges d'exploitation	1 330 373	111,99	1 277 400	109,55	52 973	4,15
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 769	-0,65	14 616	1,25	-22 385	-153,16
Opérations faites en commun						
Produits financiers	5 230	0,44	7 724	0,66	-2 494	-32,29
Charges financières	43		17		26	156,18
Résultat financier	5 187	0,44	7 707	0,66	-2 520	-32,70
RESULTAT COURANT	-2 582	-0,22	22 323	1,91	-24 905	-111,57
Produits exceptionnels	9 040	0,76	9 040	0,78		
Charges exceptionnelles	1 723	0,15	329	0,03	1 394	423,02
Résultat exceptionnel	7 317	0,62	8 711	0,75	-1 394	-16,00
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	33 798	2,84	49 964	4,28	-16 166	-32,36
Engagements à réaliser	11 548	0,97	25 997	2,23	-14 450	-55,58
EXCEDENT OU DEFICIT	26 986	2,27	55 000	4,72	-28 015	-50,94

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.D.E.C.A.S.O.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 822 679 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 26 986 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2014 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes

Règles et méthodes comptables

principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 936			40 936
Immobilisations incorporelles	40 936			40 936
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	84 376			84 376
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 370			1 370
- Matériel de transport	22 670			22 670
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 751	1 370	10 830	62 291
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	180 167	1 370	10 830	170 707
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 867			2 867
Immobilisations financières	2 867			2 867
ACTIF IMMOBILISE	223 970	1 370	10 830	214 510

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 370		1 370
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 370		1 370
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 830		10 830
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		10 830		10 830

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 895	41		40 936
Immobilisations incorporelles	40 895	41		40 936
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	70 732	8 200		78 932
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 221	149		1 370
- Matériel de transport	10 647	5 668		16 314
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 658	5 323	10 787	50 193
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	138 257	19 340	10 787	146 809
ACTIF IMMOBILISE	179 152	19 381	10 787	187 745

Notes sur le bilan

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 171 710 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 867		2 867
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	136 148	136 148	
Charges constatées d'avance	32 695	32 695	
Total	171 710	168 844	2 867

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	380
SUBVENTIONS À RECEVOIR	135 768
Total	136 148

Notes sur le bilan

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 161 920 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 341	71 341		
Dettes fiscales et sociales	90 580	90 580		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	161 920	161 920		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers Groupe et associés

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	71 341
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	33 256
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	15 298
AUTRES ORG.SOCIAUX À PAYER	2 450
Total	122 345

Notes sur le bilan

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	32 695		
Total	32 695		

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Notes sur le compte de résultat

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
FORMATION		7 891			7 891
OUTILS COLON/OUTI		7 583			7 583
MAINTENANCE MAM		10 085			10 085
DONS ASSOCIATIFS		57 286	33 798	11 548	35 036
INFORMATIQUE		990			990
Total		83 835	33 798	11 548	61 585

Autres informations

Effectif moyen du personnel : 11 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés		8	8	8
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		11	11	11

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 61 heures dont 911 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Autres informations

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	43 906
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	43 906

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode rétrospective sous le régime à prestations définies.

Le taux d'actualisation est de 15 % l'an.

Le taux d'évolution des rémunérations est de 1.50 % l'an.

Il n'y a pas de personnel mis à disposition.

Le montant de l'indemnité de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés est égal à 38 000 €, se décomposant en 29 271 € bruts et 14 635 € de charges patronales.

Il n'y a pas d'engagement de pension à d'anciens dirigeants.

Il n'y a pas de prise en charge des cotisations mutuelle santé pour les salariés partis en retraite.



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr



A.D.E.C.A.S.O.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

A.D.E.C.A.S.O.

5 ter, rue Clément Ader - ZAC de Mercière 2
BP 80041 - 60321 Compiègne Cedex

Ce rapport contient 2 pages

Référence : GR/SL/LD



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A.D.E.C.A.S.O.

Siège social : 5 ter, rue Clément Ader - ZAC de Mercière 2
BP 80041 - 60321 Compiègne Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

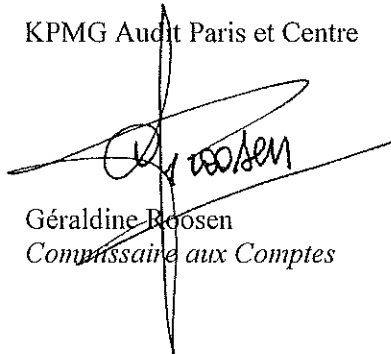
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 25 mars 2014

KPMG Audit Paris et Centre



Géraldine Roosen
Commissaire aux Comptes